

Shefford, Québec.  
Le 5 février 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 5 février 2019.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La conseillère Denise Papineau est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Gougeon est présente.

2019-02-020

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2019-02-021

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

#### Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
  - 6.2.1 Demandes de PIIA
  - 6.2.2 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00001 (lot 6 151 952 / frontage sur rue « Place Sylvianne »)
  - 6.2.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00004 (34, rue de la Sérénité)
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
    - 7.2.1 Demande d'aide financière – Volet 2 du programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Adjudication du lot 2 594 340 (frontage sur rue Lavigne) appartenant à la Municipalité du Canton de Shefford

12.2.3 Approbation de l'état des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales et/ou droits sur les mutations immobilières

12.2.4 Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Acquisition par adjudication des immeubles mis à l'enchère à la MRC

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

**QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

2019-02-022

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.

**SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

## SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
  
- SUJETS PARTICULIERS :

2019-02-023

### DEMANDES DE PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-536*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2019 quatre (4) demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-536* :

- Projets de nouvelles constructions résidentielles :
  - 73, impasse de l'Érablière (demande numéro 2019-00008);
  - 27, place Sylvianne (demande numéro 2019-00003);
  
- Projet d'agrandissement du bâtiment principal :
  - 94, rue Daudelin (demande numéro 2019-00001).

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, celui-ci étant non-conforme au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-536* :

- Projet de modifications à l'apparence du bâtiment principal :
  - 1309, chemin Denison Est (demande numéro 2019-00002);

#### **Raison du refus :**

Le projet ne respecte pas les critères d'évaluation suivants :

- Assurer un traitement architectural quatre façades pour l'ensemble des constructions.
- Prévoir un maximum de deux types de matériaux de revêtement extérieur, excluant les matériaux utilisés pour la toiture, les fenêtres, les ouvertures, les encadrements et les éléments décoratifs.

2019-02-024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-00001 (LOT 6 151 952 / FRONTAGE SUR RUE « PLACE SYLVIANNE »)

**Lot :** 6 151 952

**Propriétaire :** Select Mont Shefford Inc.

**Demandeur :** Sylvianne Villeneuve, pour Select Mont Shefford Inc.

**Localisation :** Place Sylvianne

**Zonage :** RV-2

**Description du lot :**

- superficie : 9 094,70 mètres carrés
- largeur : 60,00 mètres

**Nature et effets de la demande :**

La demande de dérogation mineure a pour but de permettre des travaux d'abattage d'arbres sur le lot 6 151 952 afin d'y dégager une superficie de 5 mètres par 30 mètres pour l'aménagement d'un chemin d'accès afin de remblayer une zone humide située sur ce lot, ce remblai ayant été autorisé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure en raison de l'élément suivant :

- « La demande vise une dérogation majeure en regard des exigences prévues aux règlements ».

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est mineure eu égard aux circonstances;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉE par Mme la conseillère Francine Langlois,

IL EST RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-00001.

2019-02-025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-00004 (34, RUE DE LA SÉRÉNITÉ)

**Lot :** 2 596 080

**Propriétaires :** Jasmin Lamontagne et Valérie Racicot

**Demandeur :** Jasmin Lamontagne

**Localisation :** 34, rue de la Sérénité

**Zonage :** RV-6

**Description du lot :**

- superficie : 10 355,80 mètres carrés
- largeur : 28,68 mètres

**Nature et effets de la demande :**

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage, en cour avant, dans la zone RV-6. Or, la réglementation en vigueur ne permet pas la construction d'un tel bâtiment en cour avant dans cette zone.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure en raison des éléments suivants :

- « La demande vise une dérogation majeure en regard des exigences prévues aux règlements »; et
- « L'application du règlement visé par la demande ne cause pas un préjudice sérieux pour le requérant ».

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé en cour avant ne respecte pas la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est majeure;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Francine Langlois,  
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,

IL EST RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2019-00004.

**SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2019-02-026

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la*

*sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du **Volet 2** du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$.

Que la Municipalité autorise M. André Cadorette, directeur du Service incendie, à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

### **SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
  
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
  
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2019-02-027

#### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20123684 @ n° 20123761 au montant de 351 411,27 \$.

2019-02-028

#### **ADJUDICATION DU LOT 2 594 340 (FRONTAGE SUR RUE LAVIGNE) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a mis en vente, par appel d'offres public, les lots 2 596 385 (frontage sur chemin Coupland), 2 594 340 (frontage sur rue Lavigne) et 3 988 526 (frontage sur rue Hélène-Laframboise) selon les termes de sa résolution numéro 2018-11-193 adoptée le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'entre le 9 novembre 2018 – date de publication de l'avis public de la mise en vente de ces lots – et le 16 janvier 2019, 9h55 – moment limite pour déposer une soumission – une seule soumission a été reçue puis ouverte, aux heures prévues, aux bureaux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumission reçue a été présentée pour le lot 2 594 340 situé en bordure de la rue Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis pour l'acquisition de ce lot est de 102 800\$ alors que la mise à prix minimale fixée était de 90 300\$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ce lot est faite sans garantie légale



ou conventionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes nécessaires à l'entretien du fossé de drainage, lequel est déjà existant et traverse le lot 2 594 340, seront consenties par l'acquéreur, en faveur de la Municipalité du Canton de Shefford, pour permettre l'entretien de ce fossé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente de ce lot devra intervenir dans les soixante (60) jours suivant la notification à l'acquéreur, par la Municipalité du Canton de Shefford, de la réception de la description technique qui circonscrit l'emplacement des servitudes à consentir pour l'entretien du fossé de drainage;

CONSIDÉRANT QUE le choix et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et, le choix et les frais de l'arpenteur-géomètre, à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

ET RÉSOLU :

D'adjuger la vente du lot 2 594 340 à M. Gabriel Nadeau pour la somme de 102 800\$, les taxes applicables étant en sus.

De mandater, aux frais de la Municipalité, l'arpenteur-géomètre Jacques Bonneau pour produire la description technique qui délimitera l'emplacement des servitudes qui permettront l'entretien, par le Canton de Shefford, du fossé de drainage déjà existant sur le lot 2 594 340.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la vente du lot 2 594 340 en faveur de M. Gabriel Nadeau.

Que les fonds issus de la vente du lot 2 594 340 soient affectés au Fonds spécial de la Municipalité servant à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

2019-02-029

APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES  
ENVERS LA CORPORATION POUR TAXES MUNICIPALES ET/OU  
DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Il est de même proposé et résolu d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, avant le dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jours de mars 2019, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et/ou des saisies sur les biens et immeubles. Ce qui inclut toutes taxes municipales et droits sur les mutations immobilières impayées pour les années 2017 et antérieurement et non payées au 1<sup>er</sup> mars 2019 pour les dossiers suivants :

7024-31-0048-7

7025-62-1459-7  
7025-66-5873-6  
7025-83-6072-9  
7027-52-4770-1  
7027-60-6371-9  
7027-92-3541-3  
7124-75-9473-3  
7126-60-2764-9  
7127-72-8102-9  
7130-52-2048-6  
7130-75-3325-8  
7324-05-7224-5  
7324-14-3277-9  
7324-24-3208-3  
7324-36-9626-4  
7421-46-1268-6  
7422-46-7068-2  
7424-30-4393-7  
7427-66-6960-8  
7427-72-3281-0-014  
7427-72-3281-0-041  
7427-72-3281-0-062  
7427-75-9639-6  
7427-79-1681-8  
7524-65-9559-1  
7526-09-6193-5  
7526-48-3519-2  
7622-19-6695-5  
7623-44-8494-7  
7624-44-2918-9  
7624-44-8150-3  
7626-28-5872-3  
7719-03-3263-3-000  
7719-03-3263-3-002  
8221-96-8056-6  
8319-39-4365-7  
8419-27-8506-5-001  
8421-75-3865-5  
8422-12-5321-8  
8521-87-5878-8

2019-02-030

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIÈRE / ACQUISITION PAR ADJUDICATION DES  
IMMEUBLES MIS À L'ENCHÈRE À LA MRC

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière  
à agir pour et au nom de la Municipalité pour l'acquisition par  
adjudication, si nécessaire, des immeubles qui sont situés sur le  
territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et mis en enchère à  
la MRC de La Haute-Yamaska le mardi 4 juin 2019.

**AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
  
- SUJETS PARTICULIERS :

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Bernard Tremblay, rue de la Vallée

- Émission « Shefford en action »
- Procédure de modification de règlement

Jean-Pierre Maheu, 1015 chemin Denison Est

- Remorque pour entreposage
- Déneigement

Clermont Grenier, chemin Maheu

- Fossé

Claude Gladu, 1146 chemin Denison Est

- Remorque pour entreposage

Chantal Phaneuf, 982 chemin Denison Est

- Remorque pour entreposage

Sylvain Savaria, St-Lambert

- Dérogation mineure 2019-00001

Alexandre Lupien, chemin du Mont-Shefford

- Déneigement

2019-02-031

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 51.

---

M. Éric Chagnon  
Maire

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-  
Trésorière